Regards d'un clerc sur ses confrères (au sujet des *Vêpres de Tibert*)

A lire la branche des *Vêpres de Tibert*, on peut sans risque d'erreur affirmer que Richard de Lison a dû prendre un plaisir extrême à composer cette histoire ou... à l'adapter, comme il le prétend avec ce mélange de fausse modestie et de fierté plus ou moins publicitaire que conférerait le recours à un original latin[1] retrouvé par un *mestre* (v. 11476).

Tout commence comme d'habitude : Renart, au printemps, doit songer à nourrir un fils que la faim fait pleurer et une épouse qui vient d'accoucher. Tout finit comme le plus souvent : après de multiples aventures, il rapportera des vivres : sur le chemin du retour en effet, alors qu'il n'a dans le pli de son vêtement que le morceau de fromage dont il n'a pu lui-même venir à bout (vv. 12445-12450),

> *Si encontra un gras oison*
> *qu'il portera en sa maison.* (vv. 12915-12916)

Ce n'est assurément qu'anecdotique pour l'auteur, mais cela montre du moins qu'il s'est plu à se glisser dans le moule renardien. De même, dans le corps de son récit reprend-il l'un des thèmes récurrents de tout le *Roman de Renart* : la querelle incessante entre Tibert le chat et Renart le goupil, à peine moins fondamentale que la guerre officielle et permanente entre notre héros et son « compère » Ysengrin, même si elle met en œuvre des moyens plus sournois[2].

Pourtant Richard de Lison semble bien cacher, sous cette sage façade littéraire, des idées plus personnelles et même sa laisser aller à un juge-

Sauf indication contraire, les références renvoient à l'édition de Mario Roques (manuscrit de Cangé).

1 — Sur ce point, voir l'opinion de John Flinn, *Le Roman de Renart dans la littérature française et dans les littératures étrangères au moyen âge*, P.U.F., 1963, p. 90.

2 — Cf. IIIa, 4704-4764 (éd. Martin, II, 724-808).

ment implicite sur l'institution à laquelle il appartient, l'institution cléricale. Pour cela encore, il se sert à merveille de l'esprit de l'œuvre à laquelle il ajoute sa pierre. En effet, à l'époque où il écrit, — peu avant 1200 —, plusieurs branches du *Roman de Renart* avaient déjà pris pour cible le clergé: rappelons par exemple le père de Martin d'Orléans qui

revenoit d'espandre son fiens. (I, 690)

et que Tibert va émasculer... à moitié (I, 892-896) au désespoir complet de sa «prêtresse».

Et Richard de Lison avait assurément à l'esprit la complexe branche XIV (éd. E. Martin) dans laquelle Renart, après une solide collation avec des vivres trouvés dans une église, pousse le loup Primaut (qu'il a pris soin d'énivrer) à sonner les cloches et à célébrer un office. Ce faux officiant sera roué de coups avant de pouvoir s'enfuir.

Mais surtout, il imite, comme cela a été fort bien démontré, la branche des deux prêtres qui vont au synode diocésain[3] dans laquelle une première partie présente une querelle entre Renart et Tibert, une seconde partie montre comment Tibert aux prises avec les deux prêtres qui en veulent à sa peau (à sa fourrure) s'échappe en sautant sur le cheval de l'un d'eux.

Si l'on ajoute à cela, les nombreux récits où tel ou tel animal remplit une fonction ecclésiastique ou religieuse (frère Hubert le milan, Ysengrin moine, Bernart l'archiprêtre...), force est de constater comme Richard de Lison, en greffant une branche essentiellement cléricale à l'arbre du roman, n'a pas déparé l'ensemble; il paraît en outre s'être senti tout à fait dans son élément.

Ce qui frappe cependant à la lecture des *Vêpres du Tibert*, c'est l'imprégnation cléricale que l'auteur insuffle jusque dans les moindres détails à l'œuvre. S'il emprunte, selon l'usage contemporain, à ses devanciers, c'est pour donner en définitive un tour original à sa création grâce à sa parfaite connaissance du monde ecclésiastique. Que voulait exactement dire Richard de Lison? S'il ne voulait pas seulement amuser en immergeant de la sorte son public dans ce bain clérical, quelle était alors sa véritable intention, quelles idées veut-il suggérer? Pour essayer d'en prendre la mesure, nous regarderons d'abord comment, dans son œuvre, se conduit le clergé humain, puis l'offi-

3 — Br. IIIb-IV, vv. 4797-5296 (éd. Martin, br. XV). Sur cette question précise, voir la dernière mise au point: *Le Roman de Renard, branche XI, les vêpres de Tibert Le Chat*, traduites en français moderne par Jean Dufournet, Paris, Champion, 1989, p. 10-14.

ciant animal qu'est Tibert. En outre, comme souvent dans le *Roman de Renart*, la parole mène le monde ; or ici, non seulement les protagonistes parlent beaucoup, mais, de plus, dissertent doctement — entre hommes (ou animaux) d'Eglise — sur la parole, sur la rhétorique ? Pourquoi ? Telle sera la troisième partie de mon propre discours.

1. Les «hommes» d'église

Il ne faut pas lire trop vite, les *Vêpres du Tibert*, l'on risquerait de ne guère repérer comme prêtre que le curé du Breuil en chemin pour assurer l'intérim de son confrère de Blagny. Or, il est loin d'être le seul en cause. Apparaît, très brièvement mais dès les premiers vers, *Huon l'abé* (v. 11503) avec sa suite et ses lévriers au moment précis où Renart pouvait espérer attraper des poules et des chapons. Il n'en sera plus question par la suite, mais notons que cet abbé, à cheval, en grande compagnie et qui ne fait que passer, ne semble vraiment pas du même monde que le curé de campagne chasseur de chat qui va bientôt apparaître.

Vers la fin du récit, Renart fait diverses allusions à d'autres dignitaires ecclésiastiques : l'évêque de Bayeux, l'archevêque de Rouen (vv. 12901-12903) devant lesquels devra se présenter Tibert pour répondre de la double plainte prétendument déposée par le goupil lui-même en accord avec le curé du Breuil. Renart bluffe, — comme sans doute dans la branche de Liétart lorsqu'il menace de dénoncer le vilain au comte de Champagne[4], — puisqu'il exhibe la feuille arrachée du psautier comme s'il s'agissait de la citation à comparaître que lui aurait retransmise *mesire Huon le doien* (v. 12887) ; Huon le doyen, c'est-à-dire le supérieur hiérarchique direct du curé de campagne, devant lequel aussi Renart, mécontent du partage des fromages, avait menacé d'en appeler (v. 12434). Retenons que la branche se trouve en quelque sorte, ouverte et fermée par des allusions à d'autres hommes d'Eglise que les vrais protagonistes ; il y a aussi

> *Jehanz li viauz et dant Daviz*
> *ou li prestres de la Folie* (vv. 12296-12297)

qui pourraient être pris à témoin de l'incompétence liturgique de Tibert. Bref, la structure hiérarchique est bien établie, l'atmosphère cléricale est soutenue, de même que l'enracinement géographique dans le diocèse de Bayeux ne fait aucun doute.

Avant d'en venir au curé du Breuil, il faut dire quelques mots du titulaire de la cure de Saint-Martin de Blagny dont l'absence est à

4 — Cf. vv. 11210 sqq. (Martin IX, v. 1950 sqq.).

l'origine de toute l'action et dont le genre de vie est, semble-t-il proche de celui de son confrère.

Extérieurement, tous deux mènent une existence identique ; ils ne sont pas miséreux et ils sont mariés, ou à tout le moins vivent en concubinage. Le curé de Blagny est absent durant une semaine parce qu'il est parti pour la foire de Dol-de-Bretagne ; c'est Tibert qui le prétend :

> *L'eglise m'estuet deporter*
> *jusqu'a . VII. jorz, por le provoire,*
> *qui est alez a une foire*
> *(a Dol est alez en Bretaingne)* (vv. 12026-12029)

Il n'y a aucune raison de mettre en doute cette information car le chat doit la tenir du curé du Breuil dont il a pris la place (l'auteur était moins précis que son personnage, au v. 11726, sur le lieu de la foire). Or, la foire de Dol est une foire importante, dans une province étrangère ; elle est lointaine (environ 120 km) ce qui explique la longueur de l'absence. Mais, du même coup, l'on comprend que l'on ne parcourt pas une telle distance sans argent à dépenser. Et même si l'indication que donne Tibert était inexacte, du moins était-elle crédible pour Renart et pour le public. Il existait donc des curés de campagne assez aisés à la fin du XII[e] siècle dans le diocèse de Bayeux. Le curé du Breuil ne semble pas trop pauvre non plus, lui qui parcourt la dizaine de kilomètres qui le séparent de Saint-Martin de Blagny monté sur un palefroi (v. 11889), c'est-à-dire sur un cheval d'une valeur non négligeable, tout comme l'un des deux prêtres « qui allaient au synode »[5].

Le second trait concernant le clergé de campagne, mis ici en relief par l'auteur, est la vie maritale ou la vie en concubinage. Sur ce point, il faut être prudent car, si l'Eglise depuis la réforme grégorienne, essayait de faire respecter le célibat ecclésiastique, le moins qu'on puisse dire est qu'elle y parvenait mal. Il serait cependant erroné d'en conclure à une débauche quasi-institutionnelle du clergé :

> La clérogamie continuait de sévir presque partout en Europe : les procès-verbaux de visites canoniques en font foi. [...] Malgré les efforts des évêques, le concubinage clérical — certains curés avaient même conclu de vrais mariages à l'église — resta courant au XIII[e] siècle dans l'Occident chrétien, écrit Jean Chelini[6].

5 — *Ez vos .II. prestres a eslais*
qui en aloient au saint sane :
li uns ot une viez balçane
et li autres ot desoz soi
un souef anblant palefroi (IV, 5142-5146)
Cf. éd. Martin, XV, 368-372.

Ici le curé du Breuil est «en ménage», probablement marié puisque Tibert accuse sa *fame* (v. 11756) de se servir d'une étole pour attacher son veau (vv. 11754-11757). De même en est-il du curé de Blagny, puisque l'on voit *la meschine au prestre* (v. 12782) venir à coups de quenouille défendre contre Tibert l'église qui appartient, dit-elle, à son *saignor demaine* (v. 12786).

En fait, cette situation est très mal perçue du public, c'est-à-dire des fidèles et sans doute aussi de certains clercs, comme Richard de Lison précisément. En témoignent ici, à la fois, le vocabulaire employé et les accusations portées. La *fame* (v. 11756) du curé du Breuil devient très vite dans la bouche de Tibert *vostre putain an maison* (v. 11862), et le chat soupçonne le prêtre d'avoir voulu sa peau *por metre ou peliçon* (v. 11861) de la dite compagne. Quant à la *meschine* (v. 12782) du curé de Blagny, elle n'est aussi pour le même Tibert que *sa putain* pour laquelle *robe va querre* (v. 12031) à la foire de Dol.

Si l'auteur sait garder une certaine réserve lorsqu'il parle en son nom propre[7], on voit qu'il délègue bien volontiers à ses personnages les termes plus crûs, ceux qu'emploie facilement son public à l'égard des «prêtresses», comme dit parfois le roman. S'il reste discret dans ses affirmations, il laisse au malveillant Tibert le soin de donner les détails intéressants sur les achats lointains et contestables que va faire son personnage.

L'irrespect et le mépris dont témoignent les paroles du chat Tibert sont bien partagés par les laïques que le texte met en scène :
— les chasseurs, expéditifs, attribuant au curé du Breuil la responsabilité de la fuite du chat, lui infligent une correction :

Et li braconier tuit irié
de lor chat q'il orent perdu,
et le provoire ont bien batu. (vv. 11830-11832)

— les gens qu'il interroge sur son chemin se moquent de lui, le traitant d'ivrogne ou de fou :

Cil prestre si nos tient a fous,
font or ci a qui i parole;
bien puet estre que il afole,
ou il a espoir trop beü.

6 — Jean Chelini, *Histoire religieuse de l'occident médiéval*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 288.

7 — On pourrait opposer le v. 12851 :

Li vilain s'en tornent a tant.
et Tibert les va maudissant;
les vilains et la «pute au prestre»
a maudit et trestout lor estre,
et puis Renart et s'atraïne (vv. 12849-12853)

Ces vers reflètent en réalité la pensée de Tibert ; ils fonctionnent quasiment comme un style indirect libre.

...
Oïez, fait cil, con il est ivres.
Danz prestres, il est la feste as fous
si fera on demain des chous
grant departie a Bahieus,
alez et si verrez les geus (vv. 11930-11933, 11936-11940)

Or la question du prêtre avait été tout à fait naturelle, prudente même (il se gardait bien de mentionner que le voleur était un chat):

Veïstes vos ci amener
un cheval et esperoner
qui or se departi de nos ? (vv. 11927-11929)

elle ne justifiait en rien l'ironie de la réponse. Force est d'en conclure que la personne d'un prêtre n'attire aucune considération de la part des chrétiens de la fin du XII[e] siècle dans le diocèse de Bayeux. D'autres textes, des fabliaux en particulier, montrent que ce sentiment est largement répandu ; ce qui est particulier ici, c'est que rien, dans ce que les passants connaissent du curé du Breuil, ne justifie leur conduite. C'est donc bien un anticléricalisme de fond, un anticléricalisme ordinaire, qui se manifeste, au détriment de la charité la plus élémentaire : le prêtre était désespéré ; il était en outre épuisé et blessé par les coups reçus (cf. vv. 12092-12096)[8] ; il méritait quelque comparassion ; l'auteur aussi bien que les personnages la lui refusent.

Les manifestations de cet anticléricalisme visent surtout l'homme, elles ne mettent pas vraiment en cause la fonction sacerdotale, le caractère sacré du prêtre ; cette orientation est en elle-même révélatrice. Le curé du Breuil est d'emblée défini comme un ignare ; il chemine certes pour assurer l'interim de son confrère, mais emporte avec lui ses propres livres, car il ne sait pas lire dans ceux d'autrui, — et même dans les siens ne se retrouve-t-il que fort difficilement, comme par habitude :

Ne set en autre livre rien,
n'i quenoissoit ne mal ne bien ;
ce qu'a es suens set par anui
por ce les porte avesques lui (vv. 11727-11730)

On comprendrait qu'un chat le remplaçât presque avantageusement.

8 — Le texte témoigne aussi de mépris pour les vilains dont la conduite est indigne ; l'on retrouve cette attitude à la fin de la branche, lorsque les habitants du village, attirés par les cloches, prennent peur devant Tibert pendu, voyant en lui un diable, le conjurent et le délivrent par leur maladresse (cf. vv. 12671-12684, 12712-12849).

II. L'animal d'église

Car Tibert, assisté de Renart, va chanter les Vêpres et, mon Dieu (si j'ose dire !) d'une manière fort honorable. Il ne faut pas, je crois, donner une importance excessive à son erreur dans le choix du verset d'entrée (*Deus, in adjutorium meum intende* au lieu de *Domine, labia mea...*), car, repris par le goupil, il ne commet plus d'erreur par la suite. Cet incident suggère que Renart n'est pas lui non plus sans culture religieuse, lui permet de se moquer de Tibert en faisant réapparaître le thème — assez courant — de l'ivresse du prêtre (*ou vous estes ivres*, v. 12293), et... il arrive à tout le monde, même à un chat, de se tromper. Tibert avait revêtu un surplis et ôté son *chapelet* pour ouvrir l'office tête nue (vv. 12279-12281) ; le déroulement de la cérémonie est conforme au canon avec antiennes, versets, répons, chant du *Magnificat*, le capitule (la lecture brève), un hymne, puis les formules finales (*Dominus vobiscum...* etc.). Tibert avait même été attentif au respect des rites extérieurs, puisqu'il avait ordonné à Renart d'allumer des cierges (v. 12264). Enfin, l'auteur insiste sur le fait que célébrant et acolytes sont instruits des dernières réformes liturgiques appliquées à la musique sacrée[9].

Les Vêpres chantées, Tibert enchaîne sur l'office des Vigiles, c'est-à-dire l'office qui doit préparer la fête du lendemain.

Aprés ont vigile chantée (v. 12457)[10]

On voit que la piété des deux compères est sans limite. Mais cela permettra aussi à Renart de s'inquiéter parce que les cloches n'ont été sonnées pour aucun des deux offices (cf. vv. 12462-12465).

Tibert, investi de la fonction que lui confère la possession du cheval et des livres, a organisé son ministère avec un sérieux que ne possédait pas le curé du Breuil, chasseur de chat : il explique à Renart ce qu'il devra faire :

Et as genz irez demander
s'il i a ame a anterrer,
ne nul anfant a bautisier,
que tos le portent au moustier,
et je i serai or androit (vv. 12123-12127) ;

il prévoit à ce propos, ou fait semblant de prévoir, les justes émoluements que recevra Renart, son serviteur :

9 — Sur ce point, voir John Flinn, *op. cit.*, p. 84-86.
10 — Le manuscrit retenu par E. Martin propose :
Aprés ont conplie chantée (XII, 897)

Et se tu ies de bone foi,
je plevis loiaument ma foi,
l'une motié t'en partirai
de ce que je gahaignerai
de morz, de vis et d'avantures,
d'ofrandes et de sepoutures,
et si me saies bon ami (vv. 12391-12397)

Ce qui est peut-être aussi, pour Richard de Lison, une manière de regretter l'attachement des prêtres à l'argent car la discussion a été fort âpre (cf. vv. 12360 sqq.).

En outre, Tibert a d'emblée le physique de l'emploi. Sitôt sur le cheval, il affiche la dignité requise :

[Il] chemine mout biau sa voie
et chevauche mout cointement (vv. 11958-11959),

ce qui fait contraste avec la démarche *a esperon* (v. 11732) du curé du Breuil, mais rappelle en revanche *l'anbleüre* (v. 11502) de l'abbé Huon. D'ailleurs Renart est impressionné par cette prestance, prenant d'abord son compère pour un chevalier, puis, au fur et à mesure qu'il se rapproche, pour un moine et enfin, précisément, un abbé, ce qui est un éloge :

Es ce Tibert que je voi la?
Oïl, par ma foi, gel voi la;
i me resanble chevalier.
Vez, por le cuer, con biau cloitrier!
De livres porte il planté:
il est esleüz a abé. (vv. 11969-11974)[11]

Tibert garde ses distances, il précise à Renart qu'il est à la recherche d'un *clerc* (v. 12033), non d'un confrère. Un peu comme Huon l'abbé était accompagné de sa *mainie* (v. 11503), Tibert aura caricaturalement un acolyte.

Terminons ces considérations en relevant ce petit détail que l'auteur prend soin de noter :

Et Tibert conmence a chanter
une chançon toute de Rome,
ainz si bele n'oï nul home. (vv. 11988-11990)

Détail qui n'a pas échappé à Renart puisqu'il ironisera plus tard sur le fait que le chat pendu aux cloches ne chante plus de cantique comme la veille au soir (vv. 12606-12607). Le curé du Breuil, quant à lui,

11 — Renart manifestera une réminiscence de cette réflexion lorsque, par dérision, il affirme à Tibert pendu aux cloches qu'il voudrait appartenir à son ordre religieux (v. 12862).

ne semblait pas le moins du monde envisager de prier en chevauchant.

Voilà ce qu'il en est de l'attitude de Tibert parfaitement à son aise dans le rôle du personnage qu'il remplace, attitude tout à fait satirique assurément, ne serait-ce que dans la mesure où les habitants de Blagny ne reconnaissent pas en lui un chat, comme si un prêtre était un être — homme ? animal ? — auquel on ne prêtait vraiment aucune espèce d'attention. Cela est évidemment à mettre sur le compte de l'énorme bouffonnerie qu'est cette branche, en relation avec le carnaval et la fête des fous. Il ne faudrait cependant pas s'arrêter à cette seule explication. En effet, quel est exactement le statut clérical de Tibert ?

Il se proclame lui-même remplaçant du curé du Breuil

Et je sui en ferme creance,
s'irai mes avant au mostier,
si ferai por vos le mestier (vv. 11866-11868)

Il se justifie par sa *ferme creance* (sa foi justifie ses œuvres) ; le signe de sa charge sera la possession des livres. Cela ne peut en aucun cas cependant correspondre à une ordination sacerdotale ; il n'est pas prêtre.

Mais, la chose admise, quel ministère va-t-il effectivement exercer ? Il préside à l'office de Vêpres, puis des Vigiles et... sonne les cloches ! Rien, dans ces actes, n'exige l'ordination sacerdotale ; il ne célèbre en effet aucun sacrement ; il n'entend pas de confession, il n'offre pas une messe. Lorsqu'il dicte à Renart son rôle, il lui demande de faire porter à l'église *ame a anterrer...*, *anfant a bautisier* (vv. 12124-12125) ; or les funérailles ne sont pas un sacrement et le baptême peut être conféré dans certaines conditions par un laïque !

Si l'on compare cette situation à celle de la br. XIV, l'on mesure la différence. Dans cette branche, que connaissait Richard de Lison, le loup prétend

A cel autel messe chanter (XIV, 348) ;

et Renart, trop heureux de l'occasion, lui dit :

Chanter ne doit nus, biens le sez,
devant que il soit ordenés.
Nus ne doit estre chapeleins,
Se il n'est coronés au meins (XIV, 355-358)

Et Primaut, après une assez extraordinaire cérémonie de tonsure,

La corone a bien detastee,
Adonc a grant joie menee,
Si li a dit : Renart, bau mestre,
Par ma foi, or sui je bon prestre (XIV, 409-412)

Ce que lui confirme Renart qui parle de lui comme d'un *prestre ordené* (XIV, 435)[12]. Puis Primaut va revêtir aube et chasuble (XIV, 446-451). Il est vrai que l'ivresse ajoutait à sa confusion mentale et qu'il ne savait plus très bien s'il s'agissait de messe ou de vêpres (cf. XIV, 366).

Richard de Lison est plus précis dans son récit du déroulement des offices — il parle de ce qu'il connaît bien — mais en même temps plus nuancé, il reste en deçà d'une dérision excessive ; il ne propose pas une parodie de sacrement, il ne procède pas à une remise en cause plus ou moins sacrilège du sacerdoce. Il ne dépasse pas certaines bornes. Au contraire, s'il ne ménage pas les individus, prêtres, hommes ou leur double animal, il garde la mesure. Lui-même homme d'Eglise, il a le bon goût de savoir se moquer de son institution, il a le meilleur goût de savoir où il convient de s'arrêter pour ne pas tomber dans la vulgarité, voire le scandale.

Et, remarquons-le, il termine cette séquence par un magnifique retournement de situation : le chat qui semblait devoir être meilleur prêtre que les hommes, ne doit pas davantage être pris au sérieux, puisque ce sera lui et non Renart, qui mangera le fromage mou (vv. 12436-12438), ce qui le renvoie, comme le prêtre du Breuil, au domaine de la folie, — il faut en effet être *fol desvez* comme le lui dit Renart (v. 12630) pour se prendre à des cloches. Et surtout, ce nous suggère que l'ensemble n'était qu'une vaste mystification.

III. La parole, la rhétorique, l'enseignement

Cependant, tout en restant dans le ton du *Roman de Renart*, mais un peu en marge de la parodie liturgique, il faut s'attarder quelques instants sur le caractère dominant de Tibert le chat pendant tout le temps où il croit mener l'action. En fait, dès le début, bien avant sa rencontre avec le prêtre du Breuil, il a une manière d'être, un ton, un langage de « bon apôtre » comme dira La Fontaine.

Cette attitude initiale particulièrement cynique ne doit pas être négligée. Se rôtissant la panse au soleil, comme dit le texte, et passé le premier mouvement d'impatience parce que Renart le dérange, il lui donne de fort pieux conseils : Renart, affamé, suivait son chemin ; Tibert prétend qu'un pèlerin doit volontairement jeûner :

12 — Dans le *Roman de Renart*, la tonsure semble être le signe visible de l'ordination sacerdotale (ce qu'elle n'est pas), un peu comme dans le théâtre de Molière, la signature devant notaire du contrat de mariage est le signe scéniquement admis de la cérémonie de mariage.

Renart, doit il dont dire fable
qui jeüne et fait penitance?
Nanil, mes aistre en repentance;
si doit aler paisiblement
ne mie tancier a la gent;
il n'afiert pas a peneant
que il aille la gant gabant
qu'il trovera par les chemins;
ainz se doit tenir toz anclins;
qant il va em pelerinage,
il ne doit mie mener rage (vv. 11572-11582)

Il faudrait tout citer, car le vocabulaire, les tournures, le ton correspondent très exactement à une manière de parler ecclésiastique, — Richard de Lison ajoute juste le petit excès qui rend caricaturale une rhétorique très honorable. Ne vise-t-il pas le pharisaïsme de certains, un peu à la manière de l'apôtre Jacques qui écrivait dans son épitre :

> Si un frère ou une sœur sont nus, s'ils manquent de leur nourriture quotidienne, et que l'un d'entre vous leur dise : « Allez en paix, chauffez-vous, rassasiez-vous », sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi cela sert-il ?
>
> (Jc 2, 15-16)

Lorsqu'ensuite, Tibert est poursuivi par le prêtre chasseur, les reproches qu'il lui adresse sur un ton très mesuré sont également tout à fait sérieux derrière leur apprence comique :

Sire prestres, que me volez?
Sachiez bien que par ne mainez
vers moi a raison ne a droit,
si con provoire faire doit,
...
vos n'iestez mie loial prestre:
pastor d'ames deüsiez estre
et vos iestes li plus rapiaus
qui fait a tot son pooir maus.
Se vos fusiez pastor ovion,
ne me feïsiez se bien non.
poi antandez a l'Escriture.
... (vv. 11747-11750, 11775-11781)

Il faut bien admettre que Tibert a raison et c'est très intéressant : ce curé du Breuil n'a ni le sens de sa responsabilité sacerdotale, ni même la moindre réaction chrétienne. Tibert a encore raison de le lui reprocher :

Dehaiz ait pretre veneor!
Il doit vivre d'autre labor,

qant il est a pretre sacrez
et fait tant qu'il est ordenez:
dou mestier dame Dieu doit vivre. (vv. 11851-11855)

et de lui conseiller de changer de métier:

D'el vos deüsiez antremestre,
que de cure d'ame tenir... (vv. 11872-11873)

Et puis, n'oublions pas qu'outre la portée générale de la branche, il faut penser aussi au «microcosme»: cette histoire est enracinée dans un doyenné du diocèse de Bayeux; alors, quand Tibert ajoute:

Que Diex li doint male avanture
qui a prestre vos ordena:
en sa vie tant ne fola (vv. 11782-11784)

quelle a dû être la réaction de l'évêque du lieu; car c'est lui (ou l'un de ses prédécesseurs immédiats) qui est visé. Richard, qui doit lui-même penser *in petto* ce qu'il fait dire à Tibert, ne manque pas d'audace; sans doute s'est-il fait quelques ennemis, peut-être a-t-il scandalisé certains; du moins, s'il a fait réfléchir autour de lui, un peu à la manière de Rutebeuf fustigeant quelques décennies plus tard les moines trop satisfaits de leur confort, n'a-t-il pas perdu son temps.

Mais heureusement, c'est un animal qui parle; alors, le monde est, une fois de plus renversé, *bestourné*, le comique dédramatise, la charité chrétienne est presque sauve et tout cela a dû bien amuser les «happy few», peut-être assez nombreux d'ailleurs, qui étaient aptes à en sentir tout le sel.

C'est pourtant bien là le fond du problème: le clergé de campagne est incompétent et, sans solide formation, il ne peut assumer correctement ses responsabilités. Tibert venait de dire au prêtre du Breuil:

poi antandez a l'Escriture (v. 11781)

Il en fait la démonstration en soumettant le curé à des épreuves d'examen. Peu importe la dérision des questions, — il faut rester dans le genre comique, — la réponse a la première (*fabula/faba* — cf. vv. 11893-11895) prouve que le curé ne connaît même pas le «b-a-ba» de la langue d'usage de son Eglise; la réponse à la seconde (*par ou chievre poit* — v. 11902) démontre que son esprit n'est guère tourné vers des pensées élevées et qu'il ne maîtrise même pas les subtilités de la langue vulgaire.

Oserait-on s'aventurer plus loin dans la recherche des intentions? Car Tibert fait passer un deuxième examen, cette fois-là, à Renart (*pain d'orge et de froment* — vv. 12184 sqq.) et lui assène même une démonstration à la fois rigoureuse et absurde, employant les termes

techniques, parfois à contresens (*tu sez tro pou d'estrenomie* — v. 12190), pour conclure sur une pirouette :

Don n'est il c'un fil a putain,
[fait Tibert], en trestot le monde (vv. (12212-12213)

Renart quant à lui, s'était moqué de l'abus des termes en « -ique » (*toute quiqueliquique* — v. 12180) et proposait d'ouvrir une école :

Sire Tibert, ce dist Renart,
s'or i estoient li sait art
en cest livres que vos avez,
bien nos avroit Diex regardez :
escole porïons tenir
et riches homes devenir vv. 12107-12112)

Plusieurs idées se rejoignent ici : l'impérieuse nécessité d'une solide formation intellectuelle, mais en même temps le constat d'une inadaptation de l'enseignement tel qu'il est prodigué, enfin peut-être une contestation et de la conscience professionnelle et de la compétence des maîtres puisqu'un chat — même savant[13] — et un renard qui détiennent des livres peuvent espérer s'enrichir en devenant enseignants.

★
★ ★

Faisons le point. Richard de Lison a délibérément incarné son histoire dans un contexte clérical : il signale au début le passage d'un abbé avec son entourage, fait allusion à un doyen, un évêque, un archevêque sans aucun sarcasme vis-à-vis de ces hommes ; l'on serait tenté de penser qu'il s'agit de son monde, qu'il le ménage, peut-être à juste titre. Puis il met en scène avec une verve extraordinaire l'incompétence et le scandale de la conduite morale et spirituelle de deux curés de campagne, gardant une certaine retenue de vocabulaire lorsqu'il parle en tant qu'auteur (il s'agit malgré tout de son ordre), mais laissant en revanche ses personnages faire fi de toute modération : l'incongruité de la situation, le parti-pris de comique enrobent l'énormité

13 — C'est du moins Tibert qui l'affirme :
Vos n'estes pas de mon savoir,
que je cuit autretant savoir
en trestot le paior qui soit
con an çaus que j'ai or androit. (vv. 11881-11884)

du propos ainsi que le caractère iconoclaste en apparence de la pensée. L'auteur, de plus, propose Tibert, un peu comme en repoussoir : laïque repu et hypocrite au début et qui n'hésite pas à prier pour la perte de Renart (vv. 11686-11696) — ce qui n'est guère chrétien, — ce chat, lorsqu'il s'investira d'une charge religieuse, se convertira en apparence et l'assumera mieux que le prêtre indigne : il sait prendre les allures extérieures de la fonction qu'il remplit (quand il chevauche, il chante un cantique, il n'essaie pas de tuer son prochain) ; il prononce des admonitions parfaitement sensées et réprimande avec justesse le prêtre dévoyé ; il chante dignement les vêpres ; mais aussi, plus prudent que Renart, il refuse d'ouvrir une école.

Cela fait trop pour que l'on s'arrête au comique, — même s'il est du meilleur aloi. Sans cesse s'impose une pensée scandalisée par la situation contemporaine, qui veut en rire de peur d'en pleurer, mais qui n'en pense pas moins et souhaiterait que les choses changent et s'améliorent.

Richard de Lison ne pouvait qu'être un clerc expérimenté et cultivé ; il connaît bien — trop bien — le monde ecclésiastique ; il en a les habitudes rhétoriques (qu'il prête généreusement à Tibert) ; c'était un esprit fin et brillant (son œuvre en témoigne ; nous en sommes, je pense, tous convaincus) ; fréquentant sans doute le milieu des dignitaires ecclésiastiques (écrivant en outre pour un connétable), il est assurément conscient de ses responsabilités et désolé de l'état de pans entiers de l'Eglise de son temps (son œuvre présente un état des lieux bien pessimiste), il voudrait qu'elle se réformât et devînt plus digne, plus crédible. Mais son sens de l'humanité et de l'humour enlève à son œuvre tout côté trop grinçant ou moralisateur à l'excès : il n'écrit pas un *Etat du monde* dans lequel il jugerait avec une sévérité hautaine ses confrères de rang plus modeste. Le joli proverbe normand qu'il s'applique à lui-même en conclusion :

Toujorz siez la pome ou pomier (v. 12931)

est d'extension beaucoup plus large qu'il ne le dit : il faut aussi l'appliquer au sujet et aux personnages de son histoire. Ce serait renouveler un geste démentiel (et la folie et un leitmotiv de la branche) que de vouloir cueillir la pomme — l'humanité a, en ce domaine, gardé de trop cuisants souvenirs : Dieu ne demande pas aux hommes de changer la nature de la création :

Car fox neïs ne n'iert ja sage,
n'il ne viaut guerpir sa nature,
que Diex nostre sire n'en a cure (vv. 12928-12930)

Du moins peuvent-ils et doivent-ils chercher à la renouveler, à la faire fructifier ; telle me semblent être à la fois la leçon et l'espérance pour

son Eglise que cache pudiquement en lui-même Richard de Lison derrière une histoire de curé des campagnes normandes.

Jean SUBRENAT
Université de Provence-Centre d'Aix